

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date convocation : 5/12/2024  
Conseillers élus : 8

Séance du : 12/12/2024  
Présents : 7

Date d'affichage : 16/12/2024  
Votants : 7

L'an deux mil vingt-quatre et le douze décembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, à dix-sept heure trente, sous la présidence de M. Gilles LAMETAIRIE, Maire.

Étaient présents : Gilles LAMETAIRIE, Olivier LORNE, Marie-Dominique DELORME, Bastien ROUX, Christian BALIGAND, Catherine FASSEUR, Lucie MORAILLON

Était excusé : Nicolas GUILLAUME

A été désignée secrétaire de séance : Marie-Dominique DELORME

M. le Maire ayant donné lecture du compte rendu de la séance du 18 novembre 2024, aucune observation n'ayant été formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

## **RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION 2025**

Comme évoqué lors des séances du Conseil municipal des 16 septembre et 18 novembre 2024 M. le Maire rappelle que le prochain recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 15 février 2025.

Serge LARDET, habitant En Venne à Bourgvilain, sera chargé de cette mission en tant qu'agent recenseur.

A ce titre la Commune percevra de la part de l'INSEE une indemnité pour couvrir les frais inhérents au financement de ce poste, la Dotation Forfaitaire du Recensement (DFR).

M. le Maire propose que le montant de cette indemnité soit reversé à l'agent recenseur pressenti pour cette mission.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER la création d'un poste d'agent recenseur pour effectuer les opérations de recensement de la population 2025 sur la Commune,
- D'AUTORISER M. Maire à signer l'arrêté de nomination de l'agent recenseur ainsi que toutes les pièces afférentes à ce recrutement,
- DE REVERSER à l'agent recenseur l'intégralité du montant de l'indemnité versé à la Commune par l'INSEE pour le financement de ce poste, au titre de la Dotation Forfaitaire du Recensement (DFR).

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

- M. le Maire informe qu'à la demande du SIRTOM, un arrêté de tonnage sur l'ensemble des routes communales sera pris prochainement.
- Les vœux du Conseil municipal auront lieu le samedi 18 janvier 2025 à 16h00 à la salle communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h05.

Prochaine séance du Conseil municipal, le 20 janvier 2025 à 18h30.